

Le rôle des syndicats est de lutter pour un emploi digne

Michel Husson *Iraultzen* n°144, 2007

version en castillan : <http://hussonet.free.fr/lab2007.pdf>

Dans un premier temps pourriez-vous faire une analyse succincte de la situation actuelle de l'emploi en Europe ? Quelle est l'influence des délocalisations et des forts taux de chômage sur l'emploi ?

Les données officielles font apparaître un recul du chômage en Europe qui résulte des créations d'emplois plus nombreuses en raison d'une meilleure conjoncture. Mais si on y regarde de plus près, on constate d'abord qu'une grande proportion de ces nouveaux emplois - qui atteint 70 % en France - sont précaires : durée déterminée, intérim, temps partiel. Quant au recul du chômage, il est accéléré par l'expulsion de chômeurs potentiels en dehors de la population active : préretraites, stages, invalidité, longue maladie. Ces personnes n'ont évidemment pas d'emploi, mais ne sont plus comptées comme chômeurs.

La pression du chômage continue à s'exercer à la fois sur les salaires, qui sont bloqués dans la plupart des pays, et sur les conditions d'emploi dégradées que les salariés sont contraints d'accepter. Cette pression est démultipliée par la mondialisation qui met en concurrence directe les salariés. Le chantage aux délocalisations se répand en France comme en Allemagne, même si ce phénomène n'explique qu'une fraction minime du chômage. L'effet sur l'emploi de la mondialisation s'exerce principalement sous d'autres formes moins visibles comme l'investissement à l'étranger ou le recours à la sous-traitance internationale.

Quel avis portez-vous sur la Stratégie de Lisboa et sur le Livre Vert ?

La stratégie de Lisbonne ne se fixe pas comme objectif la baisse du taux de chômage mais une augmentation du taux d'emploi. Autrement dit, il s'agit de pousser le maximum de gens sur le marché du travail à condition qu'ils acceptent des statuts et des conditions de travail dégradés. C'est pourquoi cette stratégie ne s'appuie pas sur la recherche de politiques macroéconomiques plus favorables à l'emploi, mais sur la flexibilisation du marché du travail. Le récent Livre vert de la Commission européenne l'accompagne logiquement en codifiant les nouvelles étapes à franchir sur cette voie. L'objectif est de faire reculer les droits sociaux en matière de temps de travail et de contrat de travail. Il faut signaler que ce Livre vert est tellement régressif qu'il a suscité une résolution du Parlement sur la flexicurité qui cherche à rééquilibrer la flexibilité par une plus grande sécurité pour les salariés. Même si cette orientation est imprécise, elle peut servir de point d'appui pour refuser la fuite en avant proposée par la Commission.

Notre syndicat lutte en faveur de l'emploi digne. Comment définiriez-vous le terme « emploi digne » ?

En 1998, une résolution du Bureau International du Travail a identifié les situations relevant de l'emploi inadéquat. Un groupe de chercheurs et syndicalistes a appliqué cette définition à la situation française pour arriver aux évaluations suivantes :

- les bas salaires qui ne permettent pas de vivre décemment : 3,8 millions de salariés (14 % de la population active) ;
- les contrats précaires qui ne permettent pas de construire un avenir : 2,7 millions de salariés (10 % de la population active) ;
- les emplois insoutenables, qui ne préservent pas la santé de ceux qui les occupent : 4,3 millions de salariés, soit 16% de la population ;
- le sous-emploi, qui ne permet pas l'utilisation des qualifications et des capacités des personnes : 5 millions de salariés, (18 % de la population active).

Au total, compte tenu des doubles comptes, 11,4 millions de salariés se trouvent en 2005 dans une situation d'emploi inadéquat au sens du BIT (41% de la population active).

Quel doit être rôle des syndicats et plus particulièrement des petits syndicats face aux politiques mis en place par les différents gouvernements européens ? Est-il suffisant d'exiger un emploi ou faut-il aller plus loin et exiger un emploi de qualité ?

Le rôle des syndicats est manifestement de se battre pour un emploi décent pour toutes et tous. L'analyse du travail inadéquat permet de montrer les objectifs concrets que cela implique, notamment : salaire minimum, contrat de travail standard (durée indéterminée à temps plein pour tous) ; droit à la reconversion des emplois à temps partiel en emplois à temps plein ; droit à la formation et à la reconnaissance des qualifications ; droit à la santé au travail. Les syndicats pourront d'autant mieux atteindre ces objectifs qu'ils seront mieux implantés parmi les catégories les plus concernées (femmes, précaires, etc.) et qu'ils contribueront ainsi à réunifier les revendications des salariés. Et, comme les politiques de l'emploi sont de plus en plus coordonnées au niveau européen, il est urgent que les syndicats européens comblent leur retard du point de vue de leur organisation à l'échelle européenne. Pour ne prendre qu'un exemple, la revendication d'un salaire minimum européen, indexé sur le revenu par tête moyen de chaque pays afin de prendre en compte les différences de développement, permettrait de freiner la mise en concurrence des salariés au sein de l'Union européenne et de garantir à chacun d'entre eux un niveau de vie décent.

Michel Husson
IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales)
France